

DECRET N° 2016-581 du 14 septembre 2016

portant approbation des états financiers de l'exercice 2014, du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Mono et du Couffo (CARDER-Mono/Couffo).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016, fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n°2016-422 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- Vu** le décret n°2016-421 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- Vu** le décret n°2014-769 du 29 décembre 2014 portant rectificatif du décret n°2013-137 du 20 mars 2013 portant transformation des Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA) en Centres Agricoles Régionaux pour le Développement Rural (CARDER) ;
- Vu** le procès-verbal de la session du Conseil d'Administration du Centre Agricole Régional pour le Développement Rural du Mono et du Couffo (CARDER-Mono/Couffo) du 13 mai 2015 ;
- Sur** rapport du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche,
- Le** conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 septembre 2016

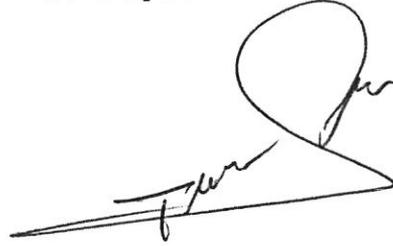
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont approuvés, les états financiers de l'exercice 2014 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Mono et du Couffo (CARDER Mono-Couffo) tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 14 septembre 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



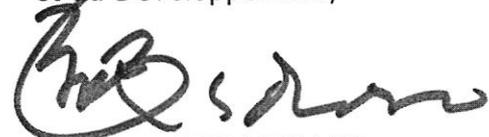
Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la
Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre d'Etat chargé du Plan
et du Développement,



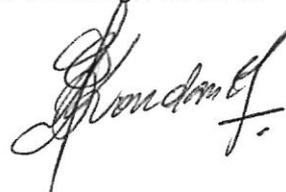
Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Marie Odile ATTANASSO
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,



Delphin O. KOUDANDE

AMPLIATIONS : PR : 6 AN : 4 CC : 2 CS : 2 CES : 2 HAAC : 2 MESGPR : 2 MPD : 2 MEF : 2 MAEP : 2 AUTRES MINISTERES : 17
SGG : 4 JORB : 1.-